



Centre de conférences de l'OCDE, Paris

Ordre du jour

Président: Frédéric Jenny

Président du Comité de la concurrence de l'OCDE

Jeudi 29 novembre

Session d'ouverture	Allocution d'ouverture Ludger Schuknecht , Secrétaire général adjoint de l'OCDE
9:00 – 9:30	Commentaires d'introduction Frédéric Jenny , Président, Comité de la concurrence de l'OCDE
Session I	COMMENT LA CONCURRENCE PEUT-ELLE CONTRIBUER À DES SOCIÉTÉS PLUS JUSTES?
09:30 – 12:00	<p><i>Le terme "équité" apparaît dans les discours de nombreux agents antitrust sans définition universelle, en particulier dans le contexte de la concurrence. L'équité, bien qu'inné chez la plupart des individus, est fluide et soumise à l'influence de nombreux facteurs: la culture, l'éducation, l'expérience, la société. Les scientifiques du comportement et les psychologues ont tenté d'examiner comment l'équité fonctionne et est définie sur les marchés. Bien que des tendances communes puissent apparaître, aucun consensus n'a été observé. Les préoccupations liées à l'équité dans les sociétés peuvent refléter un désir croissant et positif de réduire les inégalités sociales et de garantir que les opportunités soient partagées plus largement dans la société, que ce soit entre individus ou entre entreprises. Dans ce contexte, comment les autorités de la concurrence et les juges peuvent-ils interpréter l'équité sans devenir moralistes ou mettre en péril les critères éprouvés qui sous-tendent l'application des règles de la concurrence? Cette session explorera le concept d'équité, si et comment il peut être lié à la concurrence et ce que l'équité peut signifier concrètement pour les responsables de la concurrence. La session sera dirigée par un panel d'experts de différents domaines politiques pour débattre de cette question et discuter avec les délégués de façon interactive à travers un système de questions-réponses.</i></p> <p>Président : Johannes Laitenberger, Directeur général de la Direction générale de la concurrence (DG COMP), Commission européenne</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pinar Akman, Professeur de droit de la concurrence, Directeur du Centre du droit et des pratiques des affaires, Université de Leeds • Jonathan B. Baker, Professeur de recherche en droit, Faculté de droit de l'Université américaine de Washington • Arsenio M. Balisacan, Président, Commission Philippine de la concurrence • Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE <p>Contribution de la Grèce</p> <p>La documentation est disponible sur le lien suivant oe.cd/cspj</p>
12:00 – 12:20	Photo officielle de tous les participants au Forum mondial sur la concurrence
12:20 – 14:30	Déjeuner buffet offert par l'OCDE, Espresso café, Centre de conférences de l'OCDE

**Session II**

15:30 - 16:30

LE GENRE ET LA CONCURRENCE

La politique de la concurrence concerne généralement les consommateurs, les entreprises, le gouvernement et les organismes de réglementation. Traditionnellement, les consommateurs n'étaient considérés que par leur volonté de payer, leurs préférences (rationnelles), leur capacité à substituer les produits offerts par les différentes entreprises. Pendant ce temps, les entreprises sont traitées comme des entités définies par les objectifs de maximisation des profits de leurs propriétaires et rarement considérées comme une collection de personnes. La politique de la concurrence est donc largement aveugle à propos du genre et se targue de son objectivité. Cette séance examinera si une perspective de genre pourrait en fait contribuer à une politique de concurrence plus objective en identifiant des caractéristiques supplémentaires pertinentes du marché et du comportement des consommateurs et des entreprises. Nous discuterons également de la question de savoir si une perspective de concurrence peut aider à éclairer l'élaboration de politiques sur l'égalité des sexes.

Président: Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE

Orateur: Estefania Santacreu-Vasut, Professeur Associé en Économie, ESSEC Business School

Documentation :

Note d'Estefania Santacreu-Vasut et de Chris Pike (Division de la concurrence, OCDE) [DAF/COMP/GF\(2018\)4](#) (en anglais, version française à venir)

La documentation est disponible sur le lien suivant oe.cd/gcfr

15:30 – 16:30

Remarques spéciales de Margrethe Vestager, Commissaire européen à la concurrence, suivi de Questions/Réponses avec les délégués

Session III

16:30 - 18:30

ACCORDS DE COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE CONCURRENCE : AVANTAGES ET DÉFIS

Les accords de coopération régionale en matière de concurrence (ACR) présentent un grand potentiel pour les pays développés et en développement en favorisant la convergence des lois et des instruments de concurrence, en garantissant une application transfrontalière efficace et efficiente et/ou en aidant les jeunes autorités à créer un cadre de concurrence conforme aux normes internationales. Cependant, de sérieux obstacles à la réussite des ACR peuvent nuire à la récolte de ces avantages. La session explorera les avantages, obstacles et défis potentiels des accords de concurrence régionaux. Au cours de la session, les différentes approches des régions géographiques ayant adopté un cadre de concurrence régional (comprenant des dispositions relatives à la concurrence régionale et une autorité de la concurrence dans la poursuite de l'intégration régionale. La session se concentrera spécifiquement sur les ACR entre trois juridictions ou plus (à l'exclusion des accords bilatéraux) situées dans la même région géographique, car elles offrent généralement des niveaux d'intégration plus profonds et un degré plus élevé de coopération la concurrence que les accords bilatéraux. La discussion s'appuiera sur un inventaire des ACR qui sera élaboré par l'OCDE et partagé avant la session.

Président: Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE

Présentation de Wouter Meester, Expert en droit de la concurrence, OCDE

Intervenants:



- **Mor Bakhoun**, Chercheur associé, Institut Max Planck pour la propriété intellectuelle et la concurrence
- **G. Deniz Both**, Chercheur indépendant, spécialisé en droit international de la concurrence et en droit commercial
- **Mario A. Umaña**, Spécialiste principal en droit de la concurrence et commerce, Secteur de l'intégration et du commerce, Banque interaméricaine de développement

Contributions de : Afrique du Sud, Albanie, Australie joint avec la Nouvelle-Zélande, Bulgarie, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Mexique (COFECE), Serbie, Suède joint avec le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Norvège ; Union Européenne, CARICOM

Documentation:

Appel à contributions des pays : [français](#)

Note de Mario A. Umaña, BID [DAF/COMP/GF\(2018\)6](#) *(en anglais)*

Note de référence du Secrétariat [DAF/COMP/GF\(2018\)5](#) *(en anglais)*

Inventaire des ACR du Secrétariat [DAF/COMP/GF\(2018\)12](#) *(en anglais)* *(Les versions françaises des documents sont à venir)*

Résumé des contributions DAF/COMP/GF/WD(2018)16 *(à venir, en anglais)*

La documentation est disponible sur le lien suivant [oe.cd/acr](#)

18:30 - 21:00

Cocktail offert par l'INDECOPI, Pérou – Salles G. Marshall, Château de la Muette, OCDE



Vendredi 30 novembre

Session IV

PLENIÈRE D'INTRODUCTION: POUVOIRS D'INVESTIGATION EN PRATIQUE

09:00 – 10:00

Les autorités de la concurrence assument une mission cruciale et difficile: protéger la concurrence sur les marchés. Cette mission nécessite la collecte intensive de preuves et de données. Pour y parvenir, les autorités de la concurrence disposent de divers pouvoirs d'enquête, allant des entretiens volontaires aux recherches effectuées dans des locaux non commerciaux. Cette séance permettra aux participants de discuter de questions pratiques et de partager leurs expériences concernant l'utilisation des pouvoirs d'enquête au cours de trois sous-sessions.

Président: Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE

Contributions de : Afrique du Sud, Albanie, Australie, Autriche, Botswana, Brésil, Corée, Chili (FNE), Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, Hongrie, Hong Kong, Chine ; Kenya, Malaisie, Mexique (COFECE), Moldavie, Mongolie, Pérou, Portugal, République Dominicaine, République Slovaque, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Suède, Taipei chinois, Ukraine, Union européenne

Documentation:

Appel à contributions : [français](#)

Notes de réflexion du Secretariat – sous session 1 [DAF/COMP/GF\(2018\)7](#) (en anglais)

Notes de réflexion du Secretariat – sous session 2 [DAF/COMP/GF\(2018\)8](#) (en anglais)

Notes de réflexion du Secretariat – sous session 3 [DAF/COMP/GF\(2018\)9](#) (en anglais, versions française des notes à venir)

Résumé des contributions DAF/COMP/GF/WD(2018)42 (à venir, en anglais)

La documentation est disponible sur le lien suivant [oe.cd/pinv](#)

10:00 – 12:00

SOUS-SESSIONS: POUVOIRS D'INVESTIGATION EN PRATIQUE

Sous-session 1. Inspections inopinées à l'ère numérique

Cette session discutera des défis et des meilleures pratiques concernant les inspections inopinées dans un monde où l'information est principalement produite et stockée sous forme numérique.

- **Moderateur : Sophie Bresny**, Chef du service investigations, Autorité de la concurrence, France

Sous-session 2. Demandes d'informations: Limites et efficacité

Cette session explorera l'un des pouvoirs d'enquête les plus souvent utilisés, les demandes d'informations, en mettant l'accent sur l'utilisation efficace et les limites du pouvoir dans la demande des informations.

- **Moderator : Mario Ybar**, Procureur économique national, *Fiscalía Nacional Económica* (FNE), Chili

Sous-session 3. Procédure régulière relative à la collecte de preuves

Cette session sera consacrée aux procédures régulières et à la protection des droits des sujets et des tiers, sans entraver les enquêtes efficaces.

- **Moderator : Amir Nabil Gamil Ibrahim**, Président, Autorité de la concurrence de l'Égypte



12:00 – 13:00	<p>CONCLUSIONS EN SESSION PLÉNIÈRE: POUVOIRS D'INVESTIGATION EN PRATIQUE</p> <p>Président : Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport des modérateurs 2. Discussion générale 3. Synthèse et remarques de clôture du président de séance
13:00 – 15:00	<p>Pause déjeuner</p>
<p>Session V</p> <p>15:00 – 17:00</p>	<p>DROIT DE LA CONCURRENCE ET LES ENTREPRISES PUBLIQUES</p> <p><i>À l'instar des entreprises privées, les entreprises publiques peuvent chercher à maximiser leurs bénéfices, même si, en fin de compte, elles réinvestissent les excédents qu'elles gagnent. Elles pourraient aussi avoir pour objectif l'augmentation de leur production ou un autre objectif quelconque. Indépendamment de leurs objectifs, leurs actions, accords et fusions peuvent risquer de nuire aux consommateurs, ce qui amène parfois les autorités de la concurrence à enquêter sur leur comportement. Cependant, en entreprenant de telles enquêtes, des difficultés particulières peuvent survenir, certaines liées au statut de ces organisations, d'autres à leurs différents objectifs, ce qui peut affecter les outils d'analyse utilisés par une autorité. Cette session examinera les enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles, les fusions et les accords conclus par les entreprises publiques, à la fois celles qui sont détenues ou contrôlées par le propre gouvernement d'une autorité de concurrence et celles appartenant à d'autres gouvernements ou contrôlées par eux. En particulier, elle examinera le type de comportement adoptés, les raisons de le faire, les principales questions analytiques soulevées dans ces affaires et la manière dont leur statut et leurs objectifs ont affecté ces enquêtes. Ce faisant, nous souhaitons extraire les principaux défis de l'application du droit de la concurrence à l'égard des entreprises publiques et à chercher les moyens de les résoudre.</i></p> <p>Président: Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE</p> <p>Orateur : Deborah Healey, Professeur, Faculté de Droit, Université de Nouvelle-Galles du Sud</p> <p>Contributions de : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Botswana, Brésil, Corée, Costa Rica (SUTEL), États-Unis, Fédération de Russie, Lettonie, Malaisie, Mexique (COFECE), Mexique (IFT), Mongolie, Roumanie, Singapour, Suède, Tunisie, Ukraine, BIAC, CUTS International</p> <p>Documentation:</p> <p>Appel à contributions des pays : français</p> <p>Note de Deborah Healey DAF/COMP/GF(2018)11</p> <p>Note de référence du Secrétariat DAF/COMP/GF(2018)10 (en anglais, version française à venir)</p> <p>Résumé des contributions DAF/COMP/GF/WD(2018)57 (à venir, en anglais)</p> <p>La documentation est disponible sur le lien suivant oe.cd/cenp</p>
<p>Session finale</p> <p>17:00 - 18:00</p>	<p>Autres questions et propositions de travaux futurs</p> <p>Président: Frédéric Jenny, Président, Comité de la concurrence de l'OCDE</p>